

CDE DE PARIS
RESULTATS
ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE

Assemblée Générale du Jeudi 20 avril 2017

Les membres du CDE DE PARIS se sont réunis au siège social de la Fédération Française d'Équitation (FFE) au Parc Equestre Fédéral à LAMOTTE BEUVRON (41600) en Assemblée Générale sur convocation du président de la FFE.

L'Assemblée était présidée par M. Serge LECOMTE, Président de la Fédération Française d'Équitation.

Le quorum d'au moins la moitié des voix portées par les membres ayant voté n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale du 13 avril 2017, une seconde assemblée générale a été convoquée sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Modification des Statuts et du Règlement Intérieur des Comités Départementaux d'Équitation.

	En nombre de votants	En nombre de voix
Inscrits	25	958
Votants	14	835

RESOLUTION UNIQUE : MODIFICATION DES TEXTES

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale.

	En nombre de voix	
OUI	835	100%
NON		0%
Blancs		0%
TOTAL suffrages exprimés	835	100%

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et approuvé par la Commission de Surveillance des Opérations de vote de la FFE.

A Lamotte Beuvron, le 20/04/2017

Le Président de la Commission
de Surveillance des opérations de
vote de la FFE



Le Président du
CDE DE PARIS

